26-09-2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2023 À 17 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district nº 1;
Mme Sophie Lajeunesse, district no 3;
M. Pierre Lépicier, district nº 4;
Mme Ingrid Haegeman, district nº 5;
M. Luc Ducharme, district nº 6;

Assistent également Mme Audrey Boisjoly, mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.
M. Daniel Ricard, district nº 2 est absent.

L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 17 H 30.

573-2023
Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Embauche – Secrétaire;
4. Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement;
5. Embauche – Technicien(ne) en comptabilité;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point nº 2
Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

574-2023
Embauche – Secrétaire

CONSIDÉRANT le départ de la secrétaire à la direction générale;

CONSIDÉRANT QU' à la suite du processus d'embauche, la candidature de Mme Geneviève Poirier s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. que Mme Geneviève Poirier soit embauchée à titre de secrétaire, à compter du 16 octobre 2023;
2. que sa rémunération soit établie à l'échelon 4 selon la convention collective en vigueur;
3. que Mme Poirier relève directement du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses

_____

575-2023
Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT la résolution 474-2023 détaillant l'affichage de poste pour un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Labonville possède les qualifications requises à l'accomplissement de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'embaucher M. Samuel Labonville à titre de salarié régulier au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 27 septembre 2023, à l'échelon 3 selon la convention collective en vigueur;

2. que monsieur Labonville relève directement de la directrice du Service d'urbanisme;

3. que monsieur Labonville soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses

_____

576-2023
Embauche – Technicien(ne) en comptabilité

CONSIDÉRANT QUE la résolution 519-2023 détaillant l'affichage de poste pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) comptable;

CONSIDÉRANT QU' à la suite du processus d'embauche, la candidature de monsieur Sylvain Paré s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu :

1. que Monsieur Pagé soit embauché à titre de technicien comptable, à compter du 16 octobre 2023;
2. que sa rémunération soit établie à l'échelon 4 selon la convention collective en vigueur;
3. que Monsieur Pagé relève directement de la directrice du Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses

_____

577-2023
Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 17 h 32.

Audrey Boisjoly Mairesse	Jeannoé Lamontagne Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».